

cas des concerts dont MUSICHOEUR est destinataire de la recette-billetterie

RECETTES			DEPENSES			
	Destinées à Musichoeur (1)	(Destinées à l'établissement)		Oui/Non	Prises en charge par Musichoeur (1)	(Prises en charge par l'établissement)
Billetterie (2) : ___ € X ___ payants X ___ concerts	€		Forfait SACEM 75 € *		€	
Subvention	€		Forfait assurance 35 €		€	
Autres (Préciser) (3) :	€		Matériel (à calculer)**		€	
			Musiciens (avec les charges)		€	
			Ingénieur du son		€	
			Salle		€	
			Décors/costumes		€	
			Pochettes Programme (0,60€ pièce)		€	
			Partitions		€	
			Autres (Préciser)		€	
TOTAL RECETTES	€		TOTAL DEPENSES		€	

(1) Attention, le budget proposé à Musichoeur doit être équilibré.

(2) Indiquer le prix des places X le nombre d'entrées payantes estimé X le nombre de concert(s)

(3) exemples de recettes " autres " : convention inter-établissements, dons...

* 75 € pour un concert avec entrées payantes dont le budget artistique ne dépasse pas 1000 €.

** Pour calculer vos besoins en matériel sono, allez sur le site www.musichoeur.madiiteq.eu

Pour toute autre situation, contacter le délégué départemental.

N.B: L'établissement s'engage à fournir à Musichoeur, après les concerts, un budget exécuté ainsi que le programme du concert pour les déclarations SACEM

Le chef d'établissement

Le Président de Musichoeur,
c/o le délégué départemental

Le professeur coordonnateur

